



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **E.S.A.O. European School of Animal Osteopathy (Suisse) SA**, Chemin du Pierrier 7, 1815 Clarens
2. Délai pour contester l'état de collocation:
18.01.2013 jusqu'au 07.02.2013
3. Délai pour contester l'inventaire:
18.01.2013 jusqu'au 28.01.2013
4. **Remarques:** L'état des charges est également déposé comme partie intégrante de l'état de collocation.
Dans un délai échéant le 28 janvier 2013, les créanciers peuvent demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet d'une revendication de propriété admise par l'administration de la faillite (art. 47 et 49 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, la décision de l'office deviendra exécutoire.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey

00856707

